

VITROLLES - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : PA_2026-0577

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 20/07/2026

Objet : Modification de l'arrêté municipal PA2026-0300 du 15-04-26 - Commune de Vitrolles

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public

Date de télétransmission : 20/07/2026

Agent de transmission : Delphine JACOTIN

Acte : PA2026-0577 Modification de l'arrêté municipal PA2026-03000.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 013

Identifiant de l'acte : 013-211301171-20260720-PA_2026-0577-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 20/07/2026



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA 2026-0577
Date : 20 JUL. 2026

Mis en ligne : 20 JUL. 2026

Objet : Modification de l'arrêté municipal N° PA2026-0300
N° d'acte : 3.5

Le Maire de Vitrolles,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants lui conférant des pouvoirs généraux en matière de Police ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 et suivants ;

Vu l'arrêté municipal n° PA 2026-0300 du 15 avril 2026 portant permis de stationnement à Mme Myriam RIAH à l'occasion des animations « Apéro Live » des 3, 24 juillet et 28 août 2026 ;

Vu l'arrêté municipal n° 26-03 du 30 mars 2026 portant délégation de signature à Monsieur Guillaume LECLERC dans le cadre des activités d'occupation du domaine public ;

Considérant la demande d'annulation de la participation du stand "La petite escale" pour le 24 juillet 2026, formulée par Madame Myriam RIAH par courriel du 7 juillet 2026, en raison d'une indisponibilité l'empêchant d'assurer sa présence ;

ARRÊTE

Article 1

L'article 1 de l'arrêté municipal n° PA2026-0300 susvisé est modifié comme suit :

Mme Myriam RIAH – n° de Siret 850 556 606 00034 – est autorisée à installer un stand "La petite escale", de 3m x 1m, de 16h à 23h aux lieux et jours suivants :

Le 3 juillet 2026	Plage des Marettes (à proximité du poste de secours)
Le 28 août 2026	Pré de Croze

Article 2

L'article 6 de l'arrêté municipal n° PA2026-0300 susvisé est modifié comme suit :

"Le présent permis de stationnement est assujéti au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public pour "exploitation d'un étal, stand, barnum...". Cette redevance est fixée à 3,45 € (trois euros quarante-cinq centimes) par m² et par jour. Soit 20,70 €, pour les journées des 3 juillet et 28 août 2026. Elle devra être acquittée dans un délai de 30 jours, à réception du titre de recouvrement de la perception."

Article 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Direction Animation et Evènementiel,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Madame la Directrice de l'Economie Emploi,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours.
- Sous-Préfecture d'Istres.

Guillaume LECLERC
Directeur Général des Services

